

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/havre/agression-filmee-d-...>

✍ Écrit par Boris Letondeur

🕒 2 min read

Agression filmée d'une lycéenne. Quatre mineures interpellées et placées en garde à vue

Quatre mineures ont été interpellées et placées en garde à vue ce lundi 15 janvier au Havre. Elles sont suspectées d'être à l'origine du passage à tabac d'une lycéenne, dont les images ont ensuite été diffusées sur les réseaux sociaux.

Les forces de l'ordre ont interpellé ce lundi 15 janvier quatre jeunes filles, âgées de 15 à 16 ans, annonce le parquet du Havre. Elles sont suspectées de deux violentes agressions, commises la semaine dernière, au Havre. La plus retentissante a fait la une de la presse nationale. Il s'agit du passage à tabac d'une lycéenne de 17 ans, rouée de coups de poing et de pied, avant d'être dénudée et humiliée dans la rue.

La victime a d'abord été violentée au sortir de son établissement, aux alentours de 17h30 le mardi 9 janvier, puis dans un endroit plus excentré. Ces violences ont été filmées avec des smartphones, et diffusées sur les réseaux sociaux. Le procureur de la République du Havre, Bruno Dieudonné, confirme aussi qu'une autre plainte a été déposée, la veille, pour des faits similaires. Selon nos confrères d'Europe 1, il s'agit d'une jeune fille de 14 ans qui ne souhaitait au départ pas donner l'identité de ses agresseurs, par peur de représailles.

À la suite de ces faits de grande violence, les quatre jeunes filles interpellées font face à quatre chefs d'accusation. Elles sont poursuivies pour violence en réunion, menace de mort avec ordre de remplir une condition, captation et diffusion d'images présentant un caractère pornographique en utilisant un réseau de communication électronique, et

diffusion de l'enregistrement d'images relatives à la communication d'une atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, autrement appelé "happy slapping".

Entamées ce 15 janvier, les gardes à vue sont susceptibles d'être prolongées jusqu'au mercredi 17 janvier au matin. Pour les violences, les auteurs de tels faits sont passibles d'une condamnation à trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Pour la diffusion des vidéos, les délinquantes encourent des peines de cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

Generated with Reader Mode